



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2011 -

Etaient présents : M. BEYLOT, M. BRUN, Mme DESCHARD, M. JOURDAN, M. PORTINE, Mme BOULERIE, Mme DINCLAUX, M. LOQUAY, M. RICHARD, M. HAZOUARD, M. JOLY, M. GIRON, M. GUETTE.

Etaient représentés : M. FRANCE, M. GOZE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, M. DUVERGER, Mme LE GARS, M. BENOIT.

Etaient invités : Mme MUTI représentante de Monsieur le Recteur, M. BAUDRY, M. ESCADAFAL, Mme de MONTGOLFIER, Mme LENOIR, Mme LARGOUET, M. RAMBAUD, M. FEUILLETTE.

Le président BRUN ouvre la séance à 9 h 20. Il communique au Conseil d'Administration la déclaration liminaire suivante :

Mes chers collègues,

L'année universitaire 2011/2012 sera, pour notre établissement, riche en événements, endogènes et exogènes, qui structureront pour longtemps l'avenir de Bordeaux 3 et surtout des disciplines variées qui y sont enseignées et autour desquelles la recherche s'organise. Les événements extérieurs (chacun pense aux élections nationales du printemps prochain), s'ils auront évidemment une influence sur l'université française et, par ricochet, sur Bordeaux 3, n'ont pas, pour l'instant, à nous retenir.

Au début du mois de mars, auront lieu les élections aux trois conseils centraux de l'université, avec la désignation, dans la foulée, d'un nouveau président. Car, devant certaines rumeurs persistantes, je veux dès à présent faire taire toute spéculation : ce sera en effet, comme je l'ai toujours dit, un autre président – ou une présidente – qui aura l'honneur et la responsabilité de diriger l'université à partir du 1^{er} avril 2012. Même si le mandat présidentiel de quatre ans a été écourté à son début pour des raisons sur lesquelles il n'est pas nécessaire de revenir, et même si la loi LRU de 2007 donne au président sortant la possibilité de renouveler son mandat, je ne serai pas candidat au prolongement de la fonction qui m'a été confiée en mars 2009. Et cela pour plusieurs raisons.

Rayons d'abord d'un rapide trait de plume toute évocation d'une lassitude de la fonction : quelles que soient les difficultés nées d'un contexte universitaire national très lourd, quelles que soient celles spécifiques – conjoncturelles ou structurelles – liées à notre établissement, diriger une université comme Bordeaux 3 pour un enseignant-chercheur qui y a fait ses études et une partie de sa carrière professionnelle est un immense honneur qui laisse loin derrière soi toutes les veilles que l'on doit assumer, les fatigues que l'on éprouve, les impatiences que l'on peut ressentir.

Je suis, et c'est le plus important, fidèle à la parole donnée. Je m'étais engagé, lors de la campagne électorale précédente, à ne pas demander l'itération de ce mandat. Certes, si j'avais manqué à cette promesse arguant que les conditions s'étaient modifiées, je n'aurais été ni le premier à le faire, ni sans doute le dernier, ainsi que certains hommes politiques en ont donné encore récemment d'édifiants exemples. Mais à chacun ses modèles... C'est qu'il

me semblait alors que la loi LRU possédait en elle-même des risques de contamination de la démocratie universitaire en raison de pouvoirs trop étendus accordés au président de l'université, risques qui ne peuvent que s'aggraver dans l'exercice d'un second mandat. C'est la raison pour laquelle je me suis opposé tout particulièrement à cet article de la loi, qu'une réforme intelligente de la loi LRU dans son ensemble devra modifier en profondeur – il y en a d'autres. Car il coupe de manière définitive la Présidence de ses origines, le corps des enseignants-chercheurs, et prépare selon moi à terme un devenir directorial, un peu à l'image de ce qui se fait dans les hôpitaux. J'ai essayé, sans peut-être y parvenir, de ne pas entrer dans la spirale de l'exercice isolé du pouvoir. Mais un second mandat possède en germe le risque d'exagérer des tendances trop humaines à la volonté de puissance et c'est pour nous prémunir, vous et moi, de cette dérive possible que je rendrai mon tablier à la fin du mois de mars 2012. Je fais mienne la devise d'Aristote pour qui la véritable démocratie est de savoir alternativement obéir et commander.

Je dois dire aussi que rien, dans les années de ma présidence, ne m'aura dissuadé de revenir sur cet engagement initial. Au contraire. Un autre point gênant de la reconduction du mandat présidentiel est qu'il aboutit au danger de ne rien bouger durant le premier mandat de peur de se faire des ennemis irréductibles, ce qui est toujours gênant quand on sollicite ensuite sa réélection ; d'accorder pour cela subventions, promotions, primes, places et distinctions, de ne vouloir heurter personne, de dire « oui » à tout le monde, de rechercher en permanence un de ces consensus fades que notre milieu affectionne, et de ne jamais avancer sur le moindre dossier susceptible de faire grincer des dents.

Enfin, une dernière raison me pousse à ne pas me représenter : lorsqu'un élu de quelque niveau que ce soit, se représente, qu'il le veuille ou non, il est jugé tout autant sur sa personne que sur ce qu'il a fait. Or, ce qui se prépare pour le site universitaire de Bordeaux et qui déterminera l'avenir de Bordeaux 3 me dépasse très largement. Entrer ou non dans une université de Bordeaux dont les contours institutionnels sont encore flous, faire disparaître ou non par voie de conséquence la structure juridique Bordeaux 3 sera le point déterminant des élections aux conseils centraux et il n'est pas souhaitable que la réponse à cette question fondamentale soit occultée par la présence d'un président sortant, candidat à sa succession.

L'heure n'est certes pas encore aux bilans car, dans les mois qui viennent, c'est avec le même enthousiasme, la même détermination, la même disponibilité que j'assumerai, avec l'équipe qui m'entoure, la charge de diriger l'établissement. Ceux qui imagineraient une quelconque atmosphère « fin de règne » se tromperaient lourdement, tant sur ma personnalité que sur l'idée que je me fais de la fonction présidentielle universitaire.

Je demeure bien entendu à la disposition de tous pour aborder l'ensemble des dossiers qui concourent à faire de cette année 2011/2012 une année essentielle pour Bordeaux 3 et je vous assure tous de mon inlassable dévouement à la cause de notre université.

I - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 07 ET 14 OCTOBRE 2011

Le président BRUN demande s'il y a des remarques.

M. LOQUAY et M. PORTINE demandent des modifications sur le procès-verbal du 7 octobre.

M. RICHARD demande des modifications sur le procès-verbal du 14 octobre.

Le président BRUN propose de passer au vote sur le procès-verbal du 7 octobre 2011 ainsi modifié.



Ne prend pas part au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 20

➤ Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du 7 octobre 2011.

Le président BRUN propose de passer au vote sur le procès-verbal du 14 octobre 2011 ainsi modifié.

Ne prend pas part au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 20

➤ Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du 14 octobre 2011.

II - D.B.M. N°3

Le président BRUN déclare qu'en l'absence de quorum physique, il n'est pas possible de voter la Décision Budgétaire Modificative n°3, il propose la date du 25 novembre.

M. RAMBAUD rappelle les dispositions de l'article 15 du décret n° 2008-618 relatif au budget et au régime financier des EPCSCP soumis au régime des RCE, qui prévoit que le CA ne délibère valablement, en matière budgétaire, que si la moitié des membres en exercice est présente.

Mme LENOIR souligne le fait qu'il n'est pas possible d'attendre le 25 novembre, date du prochain CA, car même si les montants concernés ne représentent que 0,4 % des dépenses du budget consolidé, l'absence de vote se révèle fortement préjudiciable au fonctionnement des composantes et services, et ce notamment pour la DPIL, le CFA ou l'UMR IRAMAT.

Le président BRUN propose alors de convoquer un Conseil d'Administration exceptionnel le mercredi 9 novembre à 18 heures.

III - POINT SUR L'EXECUTION DE LA MASSE SALARIALE 2011

M. RAMBAUD présente un document de synthèse reprenant les premières présentations relatives à l'exécution de la masse salariale aux CA du 4 mars et du 8 juillet 2011.

Par rapport à la présentation de l'évolution de la part de la masse salariale transférée par l'Etat dans le cadre du passage aux RCE, il souligne la baisse de 184 K€ (comparativement à la projection du 8 juillet) qui s'analyse comme la conséquence cumulée de la baisse du taux d'occupation des emplois d'enseignants-chercheurs et du recrutement, sur ces postes vacants, d'ATER à temps plein dont le coût moyen est inférieur à celui des ATER à mi-temps.

Sur la partie correspondant à la masse salariale de l'ancien « budget université », les effets cumulés de la nouvelle politique relative aux recrutements d'ATER ainsi que le constat de l'intensité de la non-exécution du PRL 2010/2011 conduisent à une révision à la baisse de la projection de dépenses estimée à 335 129 €.



Déduction faite de mesures effectuées hors paie imputées cependant sur le budget masse salariale, la dernière projection de dépense est arrêtée à 68 142 166 €, soit par rapport à une ouverture de crédits fixée à 68 199 081 €, une marge positive de 59 915 € sur le budget hors recherche.

Mme LENOIR précise la situation des éléments « hors paie » impactant la masse salariale à hauteur de 344 756 € : rappels de Retraite Additionnelle Fonction Publique, cotisations aux Fonds d'Insertion des Personnels Handicapés dans la Fonction Publique, dépenses d'action sociale.

M. RICHARD demande des précisions sur la non-exécution d'une partie du Plan Réussir en Licence.

M. JOURDAN souligne la différence de fond existant entre la problématique de la non-exécution du PRL et la non-exécution des maquettes de formation.

M. LOQUAY estime que la faiblesse de cette exécution du PRL s'explique en partie par l'incertitude sur la reconduction des crédits au début de l'exercice.

IV - VOTE DES GRANDES MASSES BUDGET 2012

M. JOURDAN présente le projet de répartition des grandes masses du budget 2012. Il replace ce vote dans le calendrier global d'adoption du budget 2012 qui sera arrêté par le CA le 16 décembre prochain. Il rappelle notamment l'étape du débat d'orientation budgétaire (DOB) qui s'est déroulé lors de la séance du CA du 8 juillet dernier. Le DOB avait présenté un déficit de fonctionnement prévisionnel de 1,4 million d'euros dont 500 000 € devaient être financés par un prélèvement sur le fond de roulement.

Le contexte de préparation de ce budget 2012 est marqué par l'importance du décalage attendu de 1 150 000 € (en négatif) entre la dotation déléguée par l'Etat et la prévision de dépense liée au transfert de la masse salariale opéré dans le cadre du passage aux Responsabilités et Compétences Elargies.

Dans ce contexte difficile, le projet adopté s'inscrit dans la logique d'un maintien du prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de ce qui avait été annoncé dans le Débat d'Orientation Budgétaire présenté au CA du 8 juillet dernier, soit 500 000 € de fonds de roulement au titre de la section de fonctionnement (décision soumise à autorisation préalable du Recteur) et 500 000 € au titre de la section d'investissement (536 000 € au terme du vote des grandes masses).

Sur la section d'investissement, la limitation du prélèvement sur le fonds de roulement est réalisée principalement par le phasage de certaines opérations ou le report des investissements dont la réalisation n'était pas strictement indispensable sur l'exercice 2012.

Sur la section de fonctionnement, au terme d'un premier cycle de discussion avec les services et les composantes, le décalage entre les recettes de fonctionnement et les prévisions de dépenses de fonctionnement est établi à 700 000 €.

M. JOURDAN rappelle que l'établissement a refusé de mettre en œuvre des mesures conduisant à la remise en cause de l'ouverture de tous les concours de recrutement BIATOS et Enseignants décidée par le CA le 7 octobre dernier. Il souligne le manque de 179 postes d'enseignants par rapport aux charges pédagogiques de notre nouvelle offre de formation. Il rappelle également l'indicateur du Ministère nous classant à la 78^{ème} place sur 81 établissements en terme de nombre d'emplois BIATOS pour 1 000 étudiants.

Les mesures proposées pour permettre de maintenir le prélèvement sur fonds de roulement au niveau arrêté lors du DOB pour l'exercice 2012 (soit 200 000 € d'économie à

identifier) permettront, par extension de leurs effets en année pleine, de rétablir l'équilibre de fonctionnement en 2013 hors prélèvement sur le fonds de roulement (soit une économie en année pleine de 700 000 €) :

- Elles portent à hauteur de 300 000 € sur une modification de la formule d'occupation des emplois vacants d'enseignants-chercheurs. L'établissement n'affectera pas de postes d'ATER sur environ un tiers des 30 emplois annuellement vacants au sein de l'établissement. Sur la base de 30 000 € d'"économies" en année pleine par poste non offert au recrutement des ATER, l'établissement dégagera une marge de manœuvre de 300 000 € en 2013 et de 83 000 € en 2012 (les mesures ne prendront effet qu'en septembre 2012).
- Elles portent à hauteur de 400 000 € en année pleine sur le recalibrage de l'offre de formation, ce qui représente une diminution de l'équivalent de 8 000 heures équivalent/TD. Ce recalibrage interviendra également à la rentrée 2012 et représentera donc une économie de 130 000 € sur l'exercice 2012. Il doit être replacé dans le contexte de l'augmentation très sensible, représentant près de 30 000 heures soit une augmentation de plus de 25 % de notre offre de formation mise en œuvre dans le cadre du nouveau contrat quinquennal.

Le Président BRUN exprime la dimension politique du choix d'un prélèvement sur le fonds de roulement soutenable politiquement. Il informe le CA des situations difficiles rencontrées par les universités de Nantes, Pau, Amiens, Limoges, Bretagne-Sud, Grenoble 1 et plusieurs autres.

Mme LENOIR rappelle l'incertitude sur le montant des recettes prévisionnelles du budget 2012. Elle donne l'exemple du modèle SYMPA qui détermine notre DGF qui a été estimée en augmentation de 1,5 %, soit le plancher des augmentations 2011, alors que nous avons bénéficié en 2011 d'une augmentation de 3 %, qui aurait dû être de 3,7 % si un écrêtement n'avait pas été décidé en haut lieu.

M. BEYLOT signale l'importance des différences entre le document présenté aujourd'hui et celui communiqué le 2 novembre à la commission des moyens qui faisait état d'un prélèvement sur le fonds de roulement de 1.7 millions d'euros avant proposition de réduction.

M. JOURDAN répond en disant que, depuis trois jours, des économies ont été encore dégagées.

M. RICHARD s'étonne du projet de recalibrage de l'offre de formation alors qu'il croyait que l'on ne pouvait pas revenir dessus.

Le président BRUN répond que l'on ne peut pas revenir sur l'équilibre entre le volume horaire des UE et la répartition des ECTS. Il est tout à fait possible en revanche, par exemple, de revoir le nombre des matières au choix proposées dans certaines UE. Il donne l'exemple du LEA où on ne pourra pas tout rattraper.

Aux questions de M. JOLY et de M. BEYLOT sur le périmètre des investissements immobiliers présentés, Monsieur le Président confirme que les deux opérations de travaux de remise en sécurité du bâtiment K et de la Maison des Arts sont prévues et seront financées par le CPER ou les crédits de l'Opération Campus en fonction du phasage temporel de l'opération.

M. HAZOUARD demande si les crédits du Conseil Régional sont sollicités pour les travaux du bâtiment K. Il rappelle que la Région a toujours respecté sa part des engagements du CPER.



Le président BRUN répond que les crédits Région prévus au titre de la Maison de la Recherche ont été basculés vers d'autres opérations.

M. PORTINE rappelle le lien entre le projet Région de création de la MILC et le projet d'adossement du DEFLE.

M. JOURDAN ajoute que, au vu de nos difficultés budgétaires qui ne nous permettent plus de financer nos grandes opérations sur fonds propres, la répartition de l'effort de réhabilitation de l'immobilier se fera sur plusieurs exercices budgétaires.

M. BEYLOT signale que la forte augmentation du budget de la DPIL ne reflète pas la volonté affichée de stabilisation des dépenses de fonctionnement et indique que le budget de la DPIL a été présenté comme non sincère lors de la Commission des Moyens du 2 novembre.

Mme LENOIR attire l'attention du Conseil sur les nombreuses augmentations des crédits accordés à la DPIL qui ont été adoptées à chacune des DBM de l'exercice.

Le président BRUN préfère parler à ce sujet de budget sous-estimé l'an passé plutôt que de budget non sincère.

M. JOURDAN souhaite donner un caractère transitoire aux mesures concernant l'emploi. Il souhaite que l'on trouve à terme d'autres solutions pour garantir le retour à l'équilibre qui est prévu pour 2013.

M. RICHARD se déclare satisfait de la décision consistant à refuser la solution des gels des postes et des recrutements.

Le président BRUN annonce qu'il rencontrera M. HETZEL vers le 20 novembre mais il y a peu d'espoir que le ministère débloque des crédits. L'idéal serait un collectif budgétaire à l'été 2012.

M. RAMBAUD présente la décision du Ministère d'accorder une aide de 14 millions d'euros accordée aux universités RCE des vagues 2009 et 2010 pour compenser l'augmentation du GVT.

M. BEYLOT s'étonne de la variation des informations relatives à la section d'investissement.

M. JOURDAN répond que certaines opérations ont été reportées ou « phasées » sur les prochains exercices.

M. BEYLOT déplore que l'Etat n'ait pas tenu ses engagements mais il considère que cela était prévisible. Il ajoute qu'il avait annoncé dès le printemps le caractère non soutenable de l'offre de formation présentée et qu'il était préférable de proposer une Offre de Formation plus conforme à nos possibilités financières.

Le président BRUN se déclare en partie d'accord sur le fond mais il rappelle qu'il souhaite continuer à accorder du crédit à la parole de l'Etat. Il reconnaît que l'offre de formation est actuellement surdimensionnée et, s'il admet sa propre responsabilité dans cette situation, il rappelle aussi celle des responsables de formation qui, parfois membres du Conseil d'Administration, ont agi pour accroître les heures de leurs propres formations.



M. BEYLOT n'est pas d'accord avec l'analyse du Président mettant en cause les responsables de formation. Il souligne en revanche l'importance **des différences** de volumes horaires étudiants entre les différentes licences de l'établissement.

Mme BOULERIE craint un caractère théorique de la présentation du retour à l'équilibre en 2013. Elle souligne le risque d'augmentation des charges. Elle souhaite que l'examen des ouvertures et fermetures des formations prenne en compte l'intérêt des étudiants. Elle demande la mise à disposition d'éléments d'information permettant au CA d'exercer son rôle d'arbitrage.

M. JOURDAN répond que cette incertitude ne doit pas remettre en cause notre politique budgétaire. Il faut dissocier la prévision de l'exécution du budget.

M. RAMBAUD présente le travail en cours mené par la Cellule d'Aide au Pilotage visant à actualiser le document relatif aux indicateurs de formation qui avait été présenté au printemps 2011.

M. GIRON se dit inquiet de l'absence d'élus étudiants à ce Conseil d'Administration consacré largement aux prévisions budgétaires. Il craint que le double objectif de suivi personnalisé des étudiants et l'augmentation d'heures de cours soit abandonné.

Le président BRUN rappelle les bonnes performances de l'établissement en matière d'insertion professionnelle.

Mme DESCHARD demande des informations complémentaires sur l'état du fonds de roulement après les 2 prélèvements présentés.

M. JOURDAN explique que, au terme de la DBM qui n'a pu être présentée, notre fond de roulement représente près de 6 950 000 € soit l'équivalent de 32-33 jours de fonctionnement. Sous réserve d'autres événements budgétaires, nos réserves représenteront 24 jours après les deux prélèvements sollicités au titre du budget primitif 2012.

M. PORTINE s'interroge sur le caractère contractuel des maquettes.

Le président BRUN répond qu'il n'y a pas de problème du moment que l'on respecte la répartition des ECTS.

Mme DESCHARD demande s'il est possible de réaliser des économies sur le nombre de groupe de Travaux Dirigés.

M. RAMBAUD considère qu'il est possible de mieux calibrer les groupes de Travaux Dirigés en calculant la différence entre le nombre d'inscrits, des présents au sens du modèle SYMPA (au moins une note supérieure à 0) et des assidus (qui assistent régulièrement aux TD).

Le président BRUN propose de passer au vote sur les grandes masses du budget 2012.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 6
Pour	: 14

➡ **Le Conseil d'Administration adopte les grandes masses du budget 2012.**

V - MODELES DE REPARTITION DES MOYENS RECHERCHE ET UFR

M. BAUDRY présente le modèle de répartition des moyens Recherche. Il souligne la décision de maintenir la dotation aux équipes de recherche à son niveau de l'exercice 2011 soit un budget de 990 360 €. Ce budget est réparti en 4 sous-ensembles :

- une dotation de 35 000 € est allouée aux Presses Universitaires de Bordeaux,
- une enveloppe de 251 860 € est consacrée à des actions mutualisées en faveur de la recherche (maintenance informatique, bouquet électronique de revues, Ecole Doctorale, dotation aux amortissements,...),
- un budget de 200 000 € est également prévu pour la Politique Scientifique d'Etablissement (Axes prioritaires, programmes blancs, aide financière pour couverture de l'assiette des projets Région, soutien aux revues, actions de promotion de la Recherche,
- le dernier sous-ensemble de 503 500 € porte sur l'allocation aux équipes de recherche. Ce budget est réparti sur la base d'un modèle qui prend en compte principalement la moyenne des dépenses réalisées sur les 3 derniers exercices (65 % de l'enveloppe) et le nombre d'enseignants-chercheurs « producteurs » pondéré par le classement AERES de l'équipe (35 % de l'enveloppe).

Il précise l'évolution de l'influence des critères « Enseignants Producteurs/Moyenne des Dépenses » qui évolue rapidement en faveur de l'indicateur des enseignants-producteurs qui tient compte de l'évaluation AERES.

Le président BRUN ajoute que le vote du Conseil Scientifique du 3 novembre n'a pas permis de se prononcer sur la proposition d'un lissage des effets du modèle, proposé par la Conférence des Directeurs d'Equipes de Recherche, consistant à limiter la baisse des dotations des équipes à un maximum de – 5 %, de façon à instituer une sécurisation des budgets des équipes financée par une forme de solidarité entre équipes recherche. Il évoque le débat du CS sur la situation particulière de l'équipe CLARE qui a enregistré une diminution sensible de ses effectifs au moment de la disparition de l'équipe LAPRIL.

A la question de M. BEYLOT demandant les données relatives aux variations consécutives au lissage, M. RAMBAUD répond qu'elles ne sont pas sur ce document qui a été construit pour concentrer le débat du CA sur la logique du modèle et les clés de répartition plutôt que sur ses effets.

Mme DESCHARD souligne la problématique de l'indicateur portant sur la moyenne des dépenses des exercices antérieurs en présentant la situation de l'équipe SPH qui, de par son dynamisme dans la recherche de financements extérieurs, n'a pas dépensé l'intégralité des crédits obtenus.

M. BAUDRY reconnaît l'effet « reproduction » de l'indicateur portant sur la moyenne des dépenses des exercices antérieurs.

Le président BRUN signale que certaines équipes n'ont pas utilisé complètement leur subvention.

Mme LENOIR précise que la situation de l'équipe SPH est en partie liée au fait qu'elle avait moins de reports que les autres.

M. RICHARD souhaite tempérer les effets de la mise en œuvre du modèle. Il souhaite donc privilégier la logique du lissage.



M. PORTINE souhaite le renforcement des critères qualitatifs. Il souhaite éviter de renforcer la dévalorisation des non-produisants. Il attire l'attention du Conseil sur les éventuels effets pervers du lissage qui pourrait inciter les équipes les moins dynamiques à ne pas engager l'indispensable travail de remise en question.

Le président BRUN souligne la difficulté de juger une équipe de recherche.

M. PORTINE rappelle l'existence de deux types d'équipe, celles qui sont internes à Bordeaux 3 et d'autres qui sont en partie externes.

M. BEYLOT reconnaît les aspects positifs du lissage mais regrette le fait de devoir se prononcer sans vraiment connaître les conséquences de la mesure.

M. RICHARD propose d'instituer deux paliers.

M. BEYLOT est favorable à cette proposition. Il demande où en sont les équipes de recherches CEREO et CERMAM.

M. BAUDRY répond que les membres de CEREO rejoignent TELEM et qu'il y a un projet d'intégration du CERMAM à CLARE.

Le président BRUN propose de plafonner la baisse des crédits d'une équipe susceptible d'être induite par ce modèle à un maximum de 5 %, et d'appliquer un plafonnement spécial à -10 % pour une équipe qui aurait connu des variations très importantes dans sa composition ou son périmètre (cas de l'équipe CLARE ex-LAPRIL).

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 3
Pour	: 17

➡ Le Conseil d'Administration adopte le plafonnement des crédits des équipes de recherche à 5 % et à 10 % pour celles qui ont une importante variation dans leur composition ou leur périmètre.

Le président BRUN passe ensuite la parole à M. JOURDAN qui expose les moyens alloués aux UFR.

M. JOURDAN souligne la décision de maintien de la dotation aux UFR au niveau de l'exercice 2011 soit une enveloppe de 306 000 €. Sur cette enveloppe, 255 000 € sont répartis sur la base d'indicateurs d'activité : répartition au prorata de la moyenne des dépenses de fonctionnement 2009 et 2010 (33 %), répartition au prorata des étudiants présents (33 %), répartition au regard du volume des heures d'enseignement assurées par des intervenants extérieurs (17 %). Enfin, 1/6^{ème} de l'allocation, soit 51 000 €, est répartie en fonction du taux de réussite des étudiants. Le CA a décidé d'adopter un aménagement au modèle en plafonnant à + ou - 5 % la variation de l'allocation des UFR induites par le calcul.

Mme BOULERIE aurait voulu disposer de chiffres plus précis.

Mme DESCHARD demande si les UFR sont d'accord avec ces propositions.

Le président BRUN rappelle qu'aucun critère n'est vraiment objectif. Il donne l'exemple de la différence entre le budget moyen accordé par étudiant entre l'UFR de Langues et l'UFR STC.



M. PORTINE demande un tableau qui puisse mettre en regard les chiffres de l'investissement et ceux du fonctionnement pour avoir une meilleure image des moyens alloués aux UFR.

A la demande de M. RICHARD, le président BRUN annonce que ce document sera envoyé aux membres du conseil présents. Il propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 20

➡ **Le Conseil d'Administration valide le modèle de répartition des moyens délégués aux UFR.**

VI - CONVENTIONS RELATIONS INTERNATIONALES

M. JOURDAN présente le renouvellement de l'accord de coopération avec l'université Saint-Joseph de Beyrouth au LIBAN qui encadre les échanges de lecteurs et d'assistants linguistique entre les deux universités pour des enseignements de sciences religieuses en licence, master et doctorat.

Il propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 20

➡ **Le Conseil d'Administration adopte le renouvellement de l'accord de coopération avec l'université Saint-Joseph de Beyrouth au LIBAN.**

M. JOURDAN présente la convention avec l'Université de Niigata au JAPON et avec l'Ecole Doctorale de la Société et la Culture Moderne de l'Université qui porte sur des échanges d'étudiants de licence et master.

M. JOURDAN dit qu'il s'agit d'une nouvelle convention. Il propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 20

➡ **Le Conseil d'Administration adopte la convention avec l'Université de Niigata au JAPON et avec l'Ecole Doctorale de la Société et la Culture Moderne de l'Université de Niigata.**



VII - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'UNIVERSITE DE BORDEAUX IV (ASCENSEUR BU DROIT/LETTRES)

M. JOURDAN présente le projet de subvention d'investissement versée en faveur de l'université Bordeaux IV correspondant à la prise en charge par l'Université de Bordeaux 3, pour 50 %, du remplacement de l'ascenseur de la bibliothèque interuniversitaire.

M. JOURDAN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 20

➡ Le Conseil d'Administration valide le principe de l'octroi d'une subvention pour le remplacement de l'ascenseur de la bibliothèque universitaire.

VIII - SUBVENTION AU PRES UNIVERSITE DE BORDEAUX (UNIVERSITE NUMERIQUE D'AQUITAINE)

M. RAMBAUD présente la demande de subvention au bénéfice du PRES de Bordeaux dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur du Numérique lié au projet Université Numérique d'Aquitaine.

M. PORTINE précise qu'il ne s'agit pas que de projets de gestion mais que ce projet concerne également la formation et la préparation du corps enseignant aux outils numériques. Il ajoute que notre université est peu présente dans ce domaine.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 20

➡ Le Conseil d'Administration valide le principe de l'octroi d'une subvention au bénéfice du PRES de Bordeaux dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur du Numérique lié au projet Université Numérique d'Aquitaine.

IX - ADDITIF AU VOTE DES TARIFS 2011/2012

M. RAMBAUD présente un additif au vote des tarifs 2011/2012 arrêté lors du CA du 8 juillet dernier. Le premier tarif adopté concerne la situation des candidats libres souhaitant obtenir une certification CLES. Le CA a suivi le vote du CEVU du jeudi 3 novembre en fixant un tarif public de 80 € (120 € pour les candidats en formation continue pris en charge par un organisme) couvrant les frais de dossier, de passage de la certification et d'émission de l'attestation de réussite. Le second tarif encadre l'accord de principe entre Bordeaux 3 et l'INSEEC pour permettre à quelques étudiants de cette école de s'inscrire à l'Université pour suivre 2 UE. Les UE concernées portant sur des cours magistraux, en amphithéâtre, l'intégration de ces étudiants ne suscitera donc pas la création de groupes supplémentaires. Le CA a validé la proposition d'un tarif de 130 € correspondant aux droits d'inscription aux DU.



Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 20

➡ ***Le Conseil d'Administration adopte l'additif aux tarifs 2011/2012.***

X - PROJET INITIATIVE D'EXCELLENCE

M. JOURDAN précise que l'étude de ce point de l'ordre du jour est renvoyée au 25 novembre.

XI - QUESTIONS DIVERSES

M. PORTINE demande où en est l'appel à projet de la Région Aquitaine sur les opérations numériques.

M. RAMBAUD répond que Mme SIRE du Bureau Ingénierie et Formation de la Direction des Etudes a pris contact avec les UFR pour préparer et coordonner les réponses de l'établissement à cet appel à projet qui sera lui-même coordonné au niveau du PRES dans le cadre de l'UNA.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 11 h 45.

Le Président,

Patrice BRUN